

La malédiction des maisons de l'horreur

Chalet des Flactif, demeure des Dupont de Lignonès, château de Fourniret... Autant de maisons maudites dont le souvenir hante certaines villes de France, qui ont bien du mal à s'en relever.

En France, plusieurs dizaines de maisons de l'horreur sont disséminées sur le territoire. Comme la demeure des Dupont de Lignonès, à Nantes; le château du Sautou, dans les Ardennes, propriété du tueur en série Michel Fourniret; le 21 rue Le Sueur à Paris, usine à crimes du docteur Petiot... Le statut de « maison de l'horreur » s'acquiert en quelques heures, mais se perd difficilement. Les curieux se souviennent, entretiennent les rumeurs, et le bâtiment maudit hante la mémoire collective.

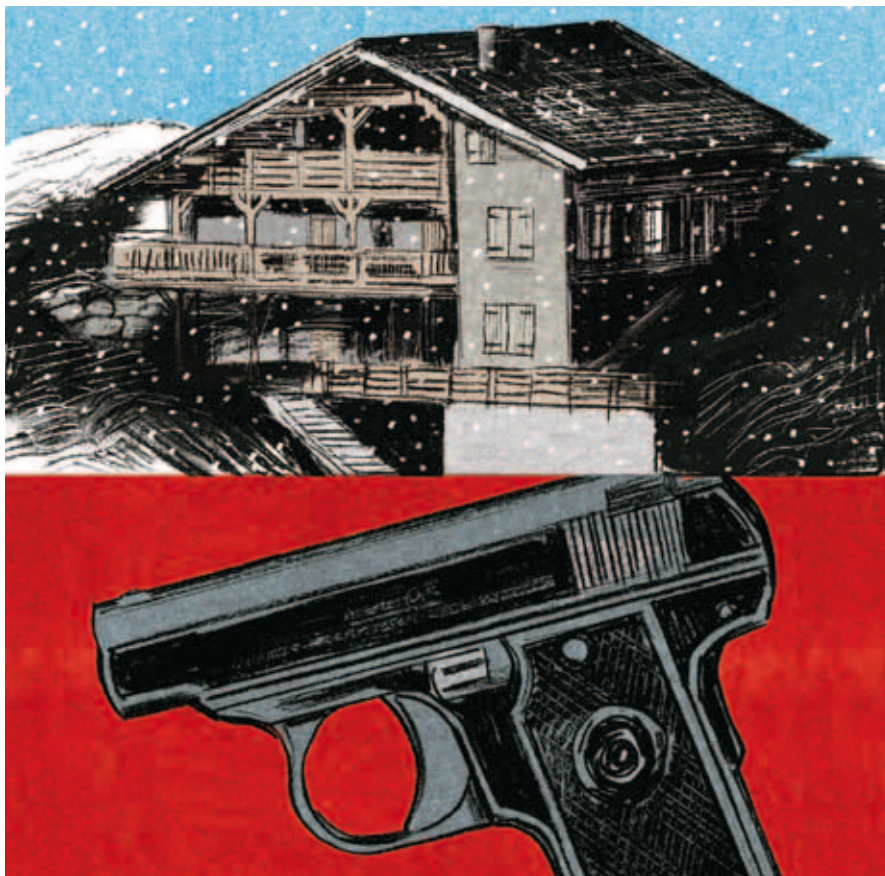
Touristes aux intentions morbides.

Pourtant, à la suite d'événements tragiques, « certains maires refusent de communiquer de peur de stigmatiser leur ville, pensant qu'une actualité chassera l'autre », analyse Vincent Gollain, président du club marketing territorial Adetem. Ainsi, en 2003, la mairie du Grand-Bornand (Haute-Savoie) s'est murée dans le silence après l'assassinat de la famille Flactif dans un chalet situé sur la commune. Preuve que la plaie est toujours béante : la mise en location du bien, huit ans après le drame, avait créé des crispations localement. Et l'agent immobilier redoutait d'avoir à travailler avec des touristes « aux intentions morbides ».

A contrario, Patrice Leclerc, maire (PCF) de la ville de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) s'est offert une publicité dans « L'Humanité » et « Le Parisien » après l'enterrement sur son territoire de Chérif Kouachi, l'un des deux auteurs de l'attentat du 7 janvier à Paris. L'élu voulait inviter les journalistes sur son territoire pour briser la mauvaise réputation de sa commune et protéger ses habitants. Autre solution pour surmonter le traumatisme : se lancer dans la coconstruction d'un nouveau projet de ville avec les administrés. Une façon de briser la malédiction.

● Barbara Kiraly

La semaine prochaine :
« Sous le chantier, un cadavre ».



FREDERIC REBENA



PHILIPPE COUJETTE

« Le crime, définitivement associé à la ville »

« Il ne faut jamais sous-estimer les conséquences d'un tel drame. Il est donc préférable de les anticiper en mettant en place une communication et en consultant les riverains car le crime sera définitivement associé à l'histoire et à l'image de la commune. Laisser en suspens l'idée d'avoir nourri en son sein un criminel est difficile à gérer pour les administrés. Personne n'a jamais été pénalisé pour humanité, il est souvent nécessaire sinon de dénoncer les faits, au moins de s'associer

à la peine des victimes et au traumatisme de la population. Enfin, la reconstitution judiciaire sur les lieux du crime obligera la ville à mobiliser sa police municipale, à barrer des rues et à interdire l'entrée dans divers lieux... En décembre 2014, à Blanzay (Saône-et-Loire), la rue principale, les voies d'accès au centre-ville et aux parkings ont été interdits pendant plusieurs heures pour la reconstitution du meurtre de Christelle Blétry, entraînant à nouveau la mobilisation massive des médias. Cela aussi il faut l'anticiper. »

Corinne Herrmann, avocate au cabinet Seban et Associés